

Le proutident d'Amnesty France refuse de qualifier le Hamas de groupe «terroriste»

Par Eugénie Boilait

Publié hier à 13:22,

Mis à jour hier à 16:53

Le Hamas «est un groupe palestinien armé coupable de crime de guerre», a assuré Jean-Claude Samouiller. Avant d'affirmer que cette qualification était «plus précise» et donc plus utile en droit international.

Le débat sur la qualification du Hamas ne cesse de faire des remous en France. Cette fois-ci, c'est Jean-Claude Samouiller, le proutident de l'ONG Amnesty France, qui a fait parler de lui. Ce dernier a en effet affirmé au micro de *LCP*, le 2 novembre dernier, qu'il n'emploierait pas le terme de «*terroriste*» pour parler du Hamas, lui préférant celui de «*groupe armé, en l'occurrence palestinien*».

«*Pourquoi ?*», s'est-il interrogé en direct. «*Car le terme terroriste n'est pas reconnu par le droit international*». Or, «*pour que la justice passe*», a-t-il poursuivi, «*il faut que l'on qualifie les choses précisément*». «*C'est un groupe palestinien armé coupable de crime de guerre*», a-t-il finalement martelé.

Cette position pourrait en partie s'expliquer par la complexité du droit international qui n'apporte aucun consensus sur cette question : «*Le droit international ne s'étant jamais accordé sur une définition du "terrorisme" qui fasse consensus, celle-ci est un label plus qu'une qualification juridique*», précisait au Figaro Julia Grignon, professeur agrégée à l'université de Laval (Canada) et directrice scientifique à l'Irsem.

Liste européenne des entités terroristes

Cette position, qui rappelle celle de l'Agende France-Presse, n'a cependant pas manqué de provoquer l'ire de quelques personnalités politiques dans un contexte de regain de tensions en Hexagone, directement lié au conflit au Proche-Orient. Parmi elles, Natalie Loiseau, eurodéputée Renaissance, s'est insurgée sur *X* : «*Le terme terroriste "pas reconnu en droit international" ??? Pardon ???*», a-t-elle questionné. Avant de trancher : «*Le Hamas est inscrit sur la liste européenne des entités terroristes*».

L'Union européenne reconnaît en effet le Hamas comme une «*organisation terroriste*», tout comme l'organisation des États américains qui réunit une grande partie des pays du continent américain, dont les États-Unis. C'est aussi le cas de la France, du Canada et du Japon. D'autres nations, comme la Grande-Bretagne, l'Australie ou l'Égypte, considèrent que seule la branche armée est une organisation terroriste.

Ce n'est cependant pas le cas de l'Organisation des Nations unies qui ne désigne pas l'organisation comme telle et a dénoncé, à plusieurs reprises, des «*crimes de guerre*» des deux côtés des belligérants. Quelques jours après le début du conflit, la Représentation israélienne auprès des Nations unies avait d'ailleurs déploré le fait que le Haut-Commissaire ne qualifie pas les récentes attaques du Hamas de «*terrorisme*», rapportait *Euronews* .

Benjamin Griveaux a également réagi sur X aux propos du proutident d'Amnesty France : «*Jean-Claude Samouiller se noie dans des éléments de langage à vomir*». «*Et par ailleurs, a-t-il ajouté, il ment*». L'ancien député a ajouté à sa publication sur X, une copie d'un document d'Amnesty France datant de 2015 et usant de la qualification «*terroriste*» pour désigner le groupe Boko Haram, un groupe djihadiste.

La rédaction vous conseille

- [Michael Walzer: «La guerre menée par Israël est-elle juste ?»](#)
- [Remous dans la majorité, contestations... Le conflit Israël-Hamas, une première épreuve pour le chef des députés Renaissance, Sylvain Maillard](#)
- [Conflit Hamas-Israël: l'AFP persiste et signe](#)

Sujets

Hamas Amnesty International